Municipalité de Romont

Rapport préliminaire au budget 2027

Établi selon le MCH2

(en application de l'article 29 de l'ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes [ODGFCo; RSB 170.511])

novembre 2026

Table des matières

0 Synthèse 3
1 Commentaires 7
1.1 Généralités 7
1.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions 8
1.2.1 Commentaire sur le compte de résultats, selon les fonctions 9
2 Proposition du Conseil municipal 14
3 Approbation du budget 15

0 Synthèse

Se fondant sur le règlement d'organisation de la commune, qui est entré en vigueur le 16 octobre 2001, le budget du compte de résultat ainsi que la quotité des impôts communaux et le taux de la taxe immobilière relèvent de la compétence de l'assemblée communale.

Le budget proposé a été élaboré avec une quotité inchangée à 1,60 et une taxe immobilière maintenue à 1,1 ‰. Les autres taxes contenues dans le budget demeurent identiques à celles appliquées en 2026.

Le nombre de personnes travaillant pour la commune est stable. Ce sont actuellement deux personnes qui sont engagées selon le droit cantonal sur le personnel, et la concierge selon le code des obligations. Les autres personnes, qui effectuent de petites tâches de type « corvées », sont rémunérées à l'heure. En 2017, le taux horaire a été fixé à CHF 40.— et la participation aux séances du conseil a été fixée à CHF 100.— par séance.

Sur la base des prévisions cantonales, le revenu provenant de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est en hausse d'environ 4 % depuis 2025. Le versement de la 13e rente AVS devrait avoir un effet favorable sur ces recettes.

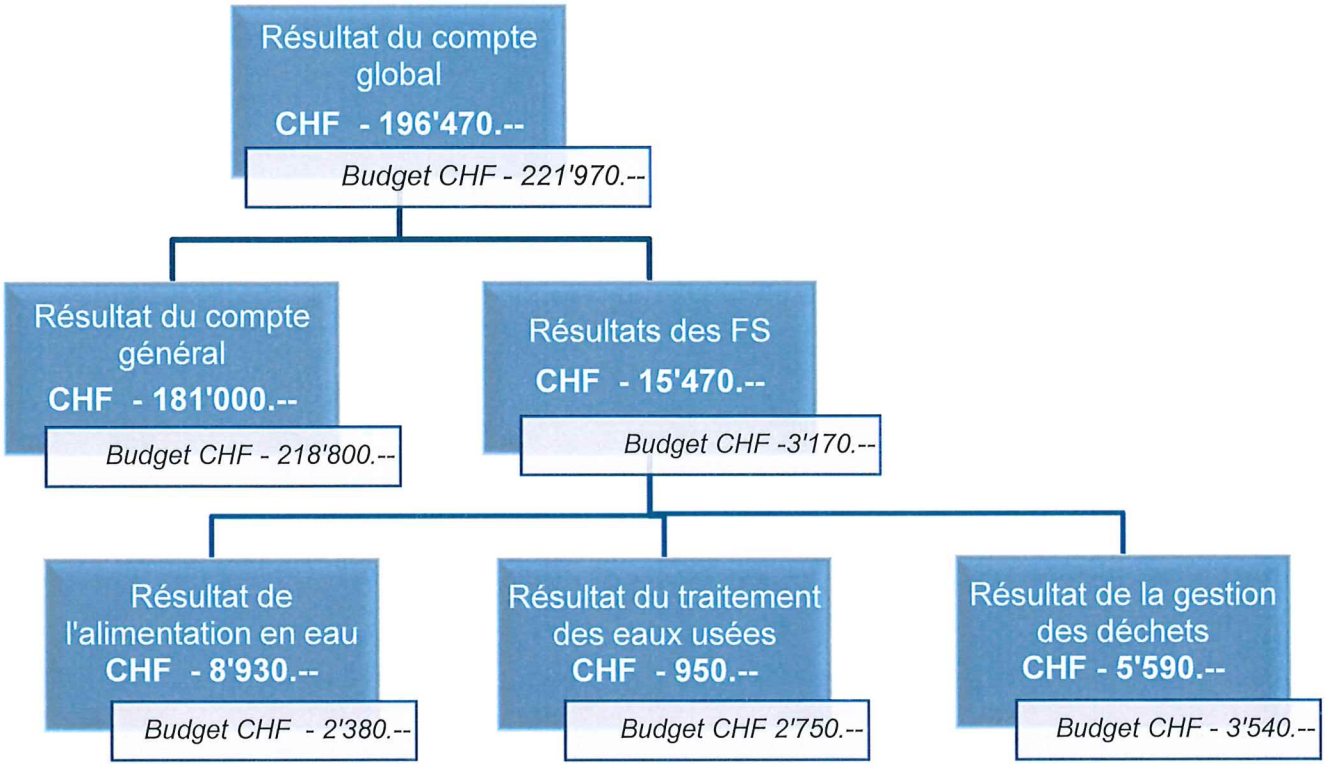
Cependant, il faut tenir compte de la révision 2027 de la loi sur les impôts, qui vise à alléger la charge fiscale des bas et moyens revenus. Cette réforme réduira la base imposable, notamment par l'augmentation des déductions.

Ces mesures entraîneront une baisse des recettes fiscales pour la commune, malgré l'effet positif attendu de la 13e rente AVS.

Pour rappel, ces recettes s'élevaient à CHF 480'298.60 en 2025. Un montant de CHF 500'000.– avait été budgété pour 2026. Sur cette base, le Conseil a décidé de maintenir un montant de CHF 500'000.– pour les revenus des personnes physiques.

Même si les charges du domaine de l'administration diminuent de CHF 49'750.—, cette baisse s'explique par le fait que le budget 2026 comprenait un montant exceptionnel de CHF 50'000.— destiné à l'étude de la possibilité d'une fusion avec la commune de Sauge, plusieurs ajustements à la hausse sont toutefois nécessaires. Ils concernent, d'une part, la contribution d'écolage versée à la Ville de Bienne, qui varie en fonction du nombre d'élèves scolarisés, et d'autre part, les charges liées au domaine de la sécurité sociale, qui poursuivent leur progression.

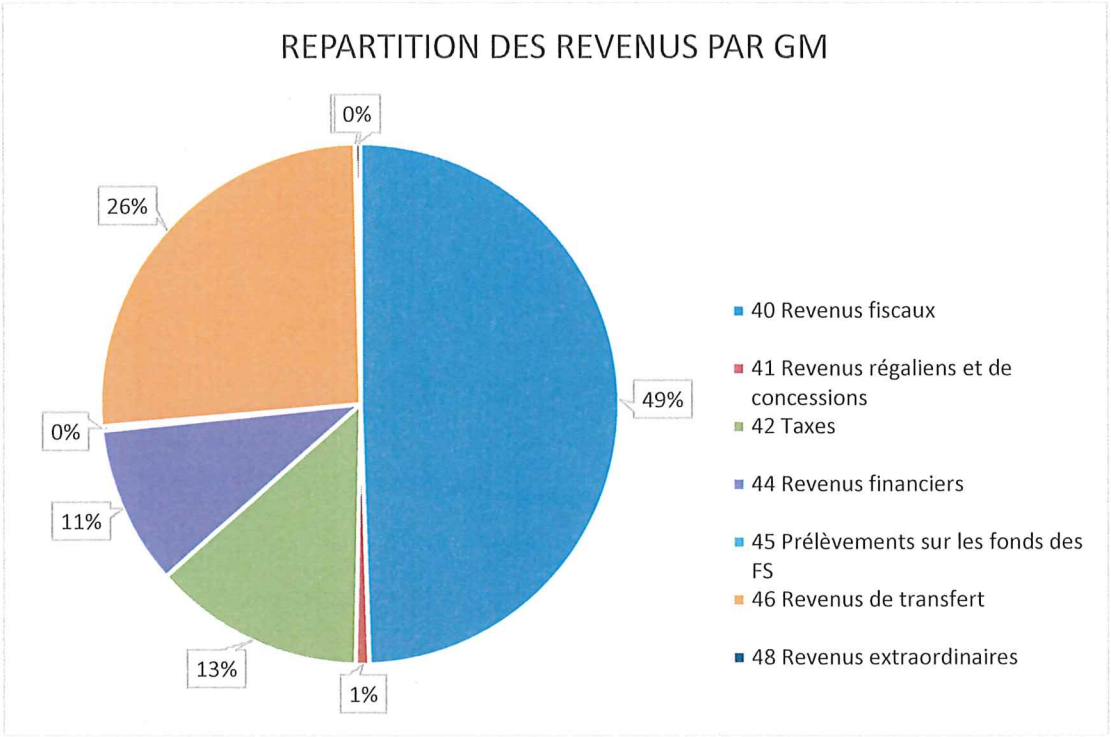
Le présent budget est présenté sous la forme du **M**odèle **C**omptable **H**armonisés 2 « MCH2 ». Celui-ci exige que le résultat du compte global soit approuvé par l'assemblée communale.



Le compte global consolidé de Romont prévoit pour 2027 un déficit de CHF 196'470.—. Le compte général (financé par les impôts) affiche un déficit de CHF 181'000.—, avec des revenus totaux de CHF 1'230'370.— et des charges totales de CHF 1'411'370.—. Les trois financements spéciaux que sont l'alimentation en eau, les eaux usées et l'enlèvement des déchets présentent un déficit total de CHF 15'470.—.

Les graphiques ci-dessous montrent la répartition en pourcentage des revenus et des charges du compte global, par groupe de matières.

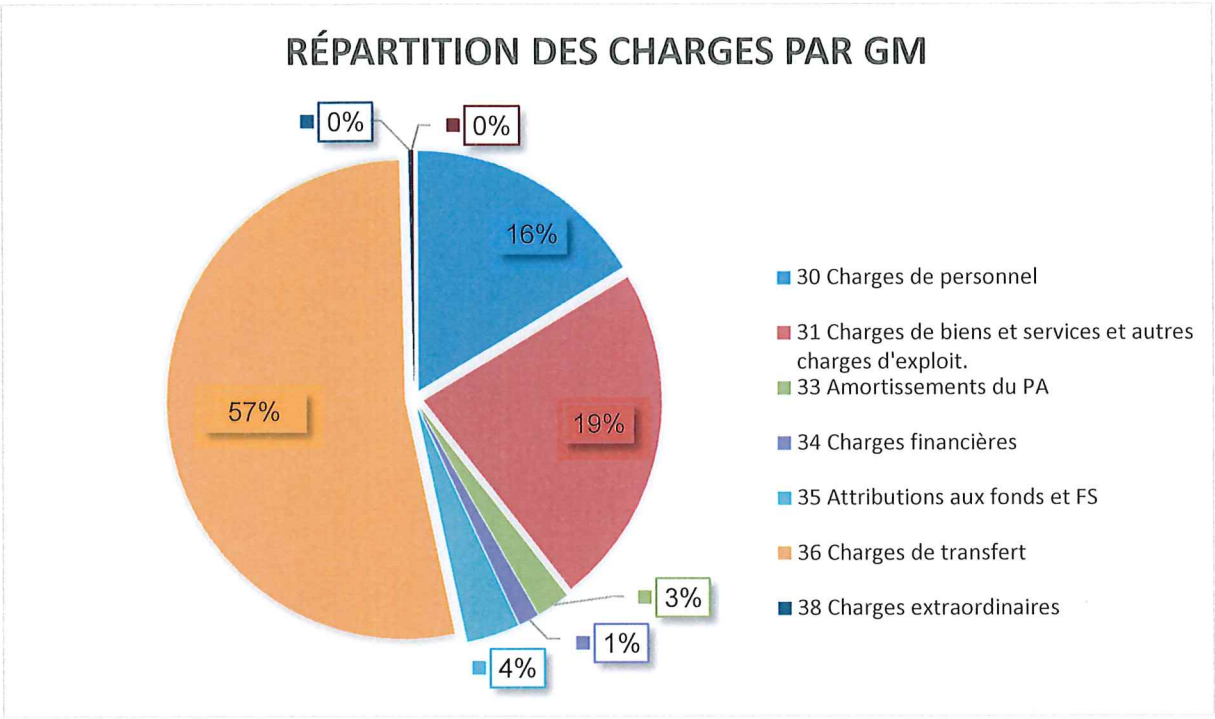
Répartition du total des revenus 2027



Les revenus fiscaux représentent la moitié de tous les revenus et constituent ainsi la principale source financière de la commune de Romont. Les revenus de transfert constituent le second élément le plus important (26% du volume total des revenus). Ils résultent en grande partie de la péréquation financière qui accorde des prestations complémentaires aux communes supportant des charges élevées et qui verse une indemnisation forfaitaire pour compenser un IRH[1] inférieur à 100. La moyenne de l'IRH de Romont est de 80.46 (*moyenne 2023/2024/2025*).

[1] Indice de rendement fiscal harmonisé

Répartition du total des charges 2027



Quant aux dépenses, ce sont les charges de transfert (57% du volume total des charges) qui constituent le poste principal de dépenses inscrites au budget. Ce sont principalement les subventions accordées dans le domaine de l'école obligatoire et de l'aide sociale qui expliquent ces dépenses. Les charges sont difficilement compressibles sans supprimer une prestation. Toutefois, l'excédent du bilan (anciennement appelé la fortune) reste relativement important pour faire face à des exercices déficitaires.

1 Commentaires

1.1 Généralités

Il faut relever les efforts consentis par le Conseil municipal pour présenter un budget de compte de résultat réaliste, sans aucune écriture cosmétique (transitoires, mouvement dans les provisions).

Le compte **global** présente ainsi un excédent de charges de CHF 196'470.— alors qu'en 2026 le déficit prévu était de CHF 221'970.—

Le budget du compte de résultat 2027 est établi en tenant compte des éléments suivants :

Quotité d'impôt	1,60
Taxe immobilière	1,1‰
Taxe des pompes (de la compétence du syndicat OPRV)	6% de l'impôt d'État, au minimum CHF 20.- et au maximum CHF 450.- pour les hommes et les femmes
Taxe des chiens	CHF 70.- pour les chiens au village et CHF 50.- pour les chiens de fermes isolées
Taxe pour l'alimentation en eau potable	CHF 1.90/m^3 d'eau consommée + taxe de base de CHF 11.- par unité de raccordement (UR)
Taxe pour l'assainissement des eaux usées	CHF 1.80/m^3 d'eaux usées + taxe de base de CHF 13.- par unité de raccordement (UR) + taxe cantonale de CHF 20.- par adulte
Taxe pour l'enlèvement des déchets	Taxe de base de CHF 80.- par adulte et de CHF 60.- à CHF 250.- par commerce, industrie, artisan, bureau, etc.

1.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

		Budget 2027		Budget 2026		Comptes annuels 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	253'310.00	3'700.00	303'060.00	3'700.00	234'077.24	5'373.30
		-	249'610.00	-	299'360.00	-	228'703.94
1	Ordre et sécurité publics, défense	50'470.00	19'000.00	46'660.00	19'000.00	52'011.70	24'297.85
		-	31'470.00	-	27'660.00	-	27'713.85
2	Formation	416'850.00	124'910.00	388'930.00	115'510.00	382'623.65	122'615.75
		-	291'940.00	-	273'420.00	-	260'007.90
3	Culture, sports et loisirs, Eglises	14'600.00	-	13'300.00	-	13'631.05	-
		-	14'600.00	-	13'300.00	-	13'631.05
4	Santé	2'250.00	-	2'250.00	-	1'916.20	-
		-	2'250.00	-	2'250.00	-	1'916.20
5	Sécurité sociale	276'850.00	33'600.00	262'770.00	31'200.00	219'513.35	15'528.35
		-	243'250.00	-	231'570.00	-	203'985.00
6	Transports et télécommunications	78'190.00	3'500.00	79'670.00	3'500.00	61'090.75	3'970.00
		-	74'690.00	-	76'170.00	-	57'120.75
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	169'690.00	167'080.00	164'220.00	161'630.00	192'841.26	180'704.46
		-	2'610.00	-	2'590.00	-	12'136.80
8	Économie publique	4'760.00	19'750.00	4'760.00	19'750.00	4'809.00	22'381.47
		14'990.00	-	14'990.00	-	17'572.47	-
9	Finances et impôts	144'400.00	1'039'830.00	153'850.00	1'065'180.00	263'480.15	1'051'123.17
		895'430.00	-	911'330.00	-	787'643.02	-
	TOTAL	**1'411'370.00**	**1'411'370.00**	**1'419'470.00**	**1'419'470.00**	**1'425'994.35**	**1'425'994.35**
	Excédent de dépenses	181'000.00					
	Excédent de recettes						

1.2.1 Commentaire sur le compte de résultats, selon les fonctions

Administration générale (fonction 0)

Législatif (0110) : Les dépenses sont calculées en fonction du nombre de votations et d'élections prévues, en tenant compte des besoins en matériel.

Exécutif (0120) : Les indemnités et jetons de présence ont été ajustés sur la base des années précédentes. Un montant de CHF 6'000.— a été inscrit au crédit libre du conseil. Ce crédit, qui n'a pas été modifié depuis de nombreuses années, sert à subventionner des activités villageoises, des apéritifs organisés à l'issue de cérémonies ou de séances extraordinaires, ainsi qu'à contribuer au financement du souper annuel des autorités.

Services généraux (0220) : Les charges de personnel ont été calculées sur la base de la situation actuelle, c'est-à-dire en maintenant un poste à 120 % sur toute l'année. Il a également été tenu compte d'une progression annuelle de 0,7 % des charges sociales.

Immeubles administratifs (0290) : Le budget 2026 tient compte des amortissements liés aux investissements engagés.

Ordre et sécurité publics, défense (fonction 1)

Les charges de cette fonction sont plus élevées que l'année précédente. La subvention versée au syndicat de communes des sapeurs-pompiers augmente de CHF 3'600.—. Les taxes d'exemption qui sont encaissées par la commune sont reversées entièrement au syndicat. La taxe d'exemption maximale est fixée à CHF 450.—, comme le permet la loi cantonale. Le taux reste fixé à 6% de l'impôt cantonal.

Formation (fonction 2)

École enfantine (2110), Degré primaire (2120) et Degré secondaire I (2130) : Les frais de traitement des enseignants sont soumis à la compensation des charges cantonales. 50 % des UTP (**U**nité à **T**emps **P**lein) sont facturés au syndicat scolaire. En revanche, chaque élève domicilié dans la commune et scolarisé dans une école publique donne droit à une contribution cantonale.

	École enfantine	**École primaire**	**École secondaire**	**Quarta**
Situation au 01.08.2027	*Communauté scolaire de la Baroche*		*(ES Bienne)*	*(Gymnase)*
Élèves de la commune	2	8	10	0
Élèves externes	0	1	0	0
Enfants en écoles privées, en écoles spécialisées ou suivant un enseignement à domicile	0	0	0	0

École enfantine (2110) et Degré primaire (2120) : Nous payons à la communauté scolaire de la Baroche un coût par élève pour les frais de traitement et pour les frais de fonctionnement (matériel, infrastructure). Notre contribution dépend d'une part du nombre d'élèves scolarisés dans les écoles enfantine et primaire et d'autre part du nombre d'habitants. Le total des frais est ensuite réparti en fonction de la population et du nombre d'élèves. En contrepartie, la commune reçoit du canton, par élève scolarisé, une contribution.

Degré secondaire (2130) : Nous payons à la Ville de Bienne (école secondaire) un coût par élève pour les frais de traitement et pour les frais de fonctionnement (matériel, infrastructure). Pour les élèves fréquentant l'École secondaire de Bienne, la charge totale dépend du nombre d'élèves. Notre participation aux frais s'élève à env. CHF 15'000.— par élève pour une « scolarisation standard ». En contrepartie, la commune reçoit du canton, par élève scolarisé dans une école publique, une contribution. Si certains élèves partent dans des écoles privées ou optent pour un enseignement à domicile, nous recevrons certes moins de contributions cantonales, mais nous payerons également moins de frais à la Ville de Bienne. La filière Quarta est prévue pour des élèves qui suivent leur dernière année scolaire au gymnase. Jusqu'à présent, aucun enfant de notre commune n'a choisi cette filière.

Écoles de musique (2140) : La participation communale aux frais des écoles de musique dépend du nombre de leçons de musique suivies par les élèves de Romont (élèves admis à l'enseignement musical dès leur entrée à l'école enfantine). La commune n'ayant conclu aucun contrat avec des écoles de musique, elle participe aux frais en fonction de leur fréquentation par les élèves de Romont. Cette année, un élève suit des cours à l'école de musique de Lengnau, et un autre fréquente le conservatoire de Bienne.

Bâtiments scolaires (2170) : Une augmentation de salaire pour la concierge a été prévue, incluant les heures effectuées à l'immeuble locatif situé à la route Principale 10. Ces dépenses seront enregistrées en charge dans la tâche relative aux biens-fonds du patrimoine financier, et en recette dans la tâche dédiée au bâtiment scolaire. Bien que les budgets des autres postes restent dans leur ensemble identique à ceux prévus en 2027, le budget consacré à l'achat d'huile de chauffage a été augmenté.

Culture, sports et loisirs, Églises (fonction 3)

Les charges et les recettes ont été ajustées en fonction du résultat du compte 2025.

Santé (fonction 4)

Dans son ensemble, le budget reste stable par rapport aux budgets des années précédentes. La charge de leasing du défibrillateur, qui a été installé dans l'école en début 2018, figure dans cette fonction.

Sécurité sociale (fonction 5)

Assurances-vieillesse et survivants AVS (5310) : La participation communale aux frais de l'Agence AVS du Bas-Vallon est de CHF 4'000.—. Cette somme a été budgétée selon le résultat 2025.

Prestations complémentaires AVS/AI (5320) : Conformément à la LPFC, les communes participent par le biais de la compensation des charges aux coûts liés à la couverture des besoins vitaux, aux frais de séjour dans des homes et aux primes d'assurance-maladie.
La part de chaque commune est déterminée en fonction de la population résidante et basée sur les dépenses de l'année précédente. Pour 2027, cela représente CHF 247.— par habitant, soit une augmentation de CHF 10.— par habitant par rapport au budget 2026.

Prévisions par habitant :

2027	2028	2029	2030	2031
247.00	258.00	272.00	284.00	283.00

Allocations familiales (5410) : Les coûts déterminants pour la compensation des charges sont financés à 50% par l'ensemble des communes. La part de chaque commune est déterminée en fonction de la population résidante et basée sur les dépenses de l'année précédente. Les valeurs budgétaires sont identiques à celles de l'exercice 2025.

Prévisions par habitant :

2027	2028	2029	2030	2031
5.00	5.00	6.00	6.00	6.00

Crèches et garderies (5451) : Depuis 2012, les communes doivent assumer une franchise de 20% dans le domaine de l'accueil extrafamilial (conséquence de la LPFC 2012). Afin de ne pas devoir être lié contractuellement avec une crèche particulière, le Conseil municipal a accepté de prendre en charge directement la franchise de 20% qui est facturée aux familles pour le placement de leur enfant dans une crèche. Ainsi, un montant correspondant à la situation actuelle a été budgété, soit une augmentation de CHF 2'380.— par rapport au budget précédent.

Service social régional (5796) : La participation communale au Service social de Courtelary s'élève à CHF 29.64 par habitant, soit une augmentation de CHF 8.35 par rapport au budget 2026.

Compensation des charges « aide sociale » (5799) : La part par habitant de la compensation des charges 2026 – dont le chiffre effectif sera disponible en 2027 – devrait augmenter d'environ CHF 49.– par rapport à 2025 (+7.8 %) pour atteindre CHF 677.– par habitant. Cette hausse concerne principalement les prestations destinées aux enfants présentant des besoins particuliers d'encouragement et de protection. Elle s'explique par l'augmentation du nombre d'élèves, en particulier dans l'offre spécialisée de l'école obligatoire. Au cours des quatre dernières années, 178 classes supplémentaires ont été ouvertes. De plus, 19 nouvelles ouvertures de classes sont prévues en 2026, afin de garantir une scolarisation adaptée aux besoins et le droit à une formation appropriée pour tous les élèves. À cela s'ajoutent les leçons supplémentaires dans l'offre spécialisée de l'école obligatoire. Le manque de personnel enseignant qualifié a également nécessité la mise en place de mesures de soutien additionnelles. Concernant les dépenses communales, le budget demeure supérieur aux coûts effectifs, malgré les ajustements entrepris. L'aide sociale individuelle reste difficile à anticiper, ce qui explique que les coûts prévus n'ont pas été entièrement réalisés. En revanche, les surcoûts liés aux primes d'assurance-maladie ont été intégrés au budget. Les dépenses liées aux bons de garde diminuent en raison de la baisse des naissances et d'un recours accru à la garde scolaire ou familiale, tendance renforcée par le télétravail durant la pandémie. Les coûts nets de l'aide d'urgence augmentent par rapport à l'année précédente, en raison notamment de la hausse des indemnités, des frais de santé et des hébergements spéciaux.

Prévisions par habitant :

2027	2028	2029	2030	2031
677.00	697.00	706.00	705.00	668.00

Transports et télécommunications (fonction 6)

Routes communales (6150) : Le budget pour l'entretien courant des routes et des chemins est en augmentations. Cette hausse provient principalement de l'augmentation des amortissement liés aux investissements réalisés pour la réfection des chemins agricoles (graveleux).

Places de stationnement (6155) : Un montant de CHF 5'000.– est prévu pour l'amortissement des travaux d'aménagement de la place du village.

Transports publics (6291) : La participation communale aux frais des transports publics est déterminée en fonction de la population résidante et de l'offre en transports publics dans la commune. Pour 2027, la part représente CHF 409.— par point et CHF 52.— par habitant.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire (fonction 7)

Alimentation en eau, entreprise communale (7101) : Ce service doit obligatoirement s'autofinancer. Les excédents de charges ou de revenus sont prélevés ou attribués dans le fonds correspondant. L'attribution au fonds de maintien de la valeur (FSMV) est définie en fonction de la valeur des installations et conduites du services des eaux. Selon le budget établi, un déficit de CHF 8'930.— sera prélevé du fonds. Ce résultat provient de dépenses supplémentaires pour la fourniture d'eau potable au syndicat.

Traitement des eaux usées, entreprise communale (7201) : Ce service doit obligatoirement s'autofinancer. Les excédents de charges ou de revenus sont prélevés ou attribués dans le fonds correspondant. L'attribution au fonds de maintien de la valeur (FSMV) est définie en fonction de la valeur des installations et collecteurs servant à l'élimination des eaux usées. Selon le budget établi, un petit déficit de CHF 950.— sera prélevé du fonds. Ce résultat provient de dépenses plus élevées liées à l'entretien des collecteurs d'eaux de surface et canalisations.

Gestion des déchets, entreprise communale (7301) : Ce service doit obligatoirement s'autofinancer. Les excédents de charges ou de revenus sont prélevés ou attribués dans le fonds correspondant. La charge liée à l'enlèvement des déchets a été revue à la hausse en raison de l'augmentation du prix du carburant. Par conséquent, ce fonds prévoit un déficit de CHF 5'590.—. Qui devra être prélevé dans la réserve.

Cimetières, organisations régionales (7716) : La participation communale aux frais de l'arrondissement de Sépulture se montera à CHF 4'500.—.

Organisation du territoire (7900) : L'entrée en vigueur du nouveau Plan d'Aménagement Local (PAL) en 2024 entraîne une charge annuelle de CHF 7'500.— qui correspond à l'amortissement, à supporter pendant une période de dix ans.

Économie publique (fonction 8)

Tourisme (8400) : Cette fonction fait l'objet d'un financement spécial de droit communal alimenté par les taxes de séjour. Les excédents de charges ou de revenus sont prélevés ou attribués dans le fonds correspondant. Les montants ont été ajustés en fonction des résultats du compte 2025. D'après le budget établi, une légère perte de CHF 540.– devra être prélevée sur le fonds correspondant.

Banques et assurances (8600) : La contribution en fonction du nombre d'habitants que la Caisse d'Épargne du district de Courtelary verse aux communes actionnaires a été adaptée tout comme le montant supplémentaire variable basé selon le volume d'affaires que les communes génèrent auprès de la banque. Notre commune travaillant très peu avec cette banque, la contribution en notre faveur a ainsi été budgétée sur la base de celle reçue en 2025.

Électricité, en général (8710) : L'indemnité versée par l'entreprise BKW Énergie fait l'objet d'un contrat d'approvisionnement en énergie qui se base sur les recettes réalisées dans notre commune. La contribution prévue en 2027 se réfère à celles reçues l'année précédente.

Finances et impôts (fonction 9)

Impôts communaux généraux (9100) : Les recettes fiscales provenant des impôts communaux généraux représentent la principale source de revenus (impôt sur le revenu et impôt sur la fortune des personnes physiques). Pour établir les prévisions budgétaires, il est tenu compte des pronostics fournis par le canton et de la comptabilisation des deux premières tranches 2025 représentant 70% du total annuel. Sur la base des prévisions cantonales, le revenu provenant des impôts sur le revenu des personnes physiques est en hausse d'environ 4 %, par rapport à 2025. Le versement de la 13e rente AVS pourrait également avoir une incidence positive sur ces recettes. Il convient toutefois de tenir compte de la révision de la loi fiscale prévue pour 2027, qui vise à alléger la charge fiscale des contribuables aux revenus faibles et moyens. Cette réforme devrait notamment se traduire par une augmentation des déductions fiscales et, par conséquent, par une diminution de la base imposable. Au vu de ces éléments et dans un souci de prudence, nous avons retenu une estimation conservatrice pour l'élaboration du budget. Ainsi, les recettes fiscales ont été budgétisées au même niveau que dans le budget 2025, sans anticiper une éventuelle augmentation des rentrées fiscales.

Impôts spéciaux (9101) : Cette rubrique enregistre les impôts sur les gains immobiliers ainsi que les taxes perçues lors du versement de capitaux provenant de 2e ou 3e pilier. Il est toujours très difficile de budgéter ces impôts spéciaux étant donné qu'il s'agit d'impôts non périodiques. Ainsi, la budgétisation des impôts spéciaux reste très aléatoire et ne peut se baser sur aucun élément concret : il n'y a aucune corrélation d'une année à l'autre, juste peut-être éventuellement une tendance qui ne se confirme pas toujours. Le budget 2027 a donc été calqué sur celui de 2026.

Taxes immobilières (9102) : Les taxes immobilières ont été budgétées identique à l'année passée.

Péréquation financière et compensation des charges (9300) : Le calcul de la péréquation financière se base sur la moyenne des trois dernières années fiscales (2024 à 2026). Selon les prévisions, des diminutions sont attendues pour la prestation complémentaire géo-topographique ainsi que pour la réduction des disparités.

Les transferts de charges résultant d'une répartition des tâches entre le canton et les communes font l'objet d'une imputation réciproque sous la forme d'une compensation des charges. La répartition des tâches, qui est déterminée en fonction de la population résidante, sera de CHF 185.— par habitants

Le produit net provenant de la péréquation financière devrait s'élever à CHF 128500.—, alors que celui pronostiqué en 2026 était de 131'500.—.

Intérêts (9610) : Les intérêts moratoires versés par les contribuables restent stables.

Biens-fonds du patrimoine financier (9630) : Les biens-fonds du patrimoine financier concernent principalement le bâtiment locatif situé à la Route Principale 10. Les travaux de réfection de cet immeuble étant terminés, seuls des montants destinés à l'entretien courant du bâtiment sont prévus. Les recettes ont été calculées sur la base de la location de l'ensemble des appartements ainsi que des garages. Le revenu locatif total s'élève à CHF 24'440.–.

2 Proposition du Conseil municipal

a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux
b) Approbation de la quotité d'impôt applicable à la taxe immobilière
c) Approbation du budget 2027, qui se compose comme suit :

		Charges	Revenus
Compte global	CHF	1'377'870.00	1'181'400.00
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	196'470.00
Compte général	CHF	1'411'370.00	1'230'370.00
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	181'000.00
FS Alimentation en eau	CHF	64'330.00	55'400.00
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	8'930.00
FS Traitement eaux usées	CHF	53'250.00	52'300.00
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	950.00
FS Gestion des déchets	CHF	31'250.00	25'660.00
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	5'590.00
FS Taxes de séjour	CHF	3'550.00	3'010.00
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	540.00

Il est proposé à l'assemblée communale d'approuver le budget.

Au nom du Conseil Municipal **L'administratrice des finances**

Le Président : Le Secrétaire :

Yvan Kohler Gaétan Haab Catherine Friedli

Romont, le 9 décembre 2026

3 Approbation du budget

L'Assemblée municipale de Romont a approuvé le budget 2026 en date du 9 décembre 2026 conformément à la proposition ci-dessus du Conseil municipal.

Romont, le 9 décembre 2026

Commune municipale Romont

Le Président : Le Secrétaire :

Yvan Kohler Gaétan Haab

	Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale						
01 Législatif et exécutif						
011 Législatif						
0110 Législatif	6'700.00		7'200.00		4'860.90	
011 Législatif	6'700.00		7'200.00		4'860.90	
Dépenses nettes		6'700.00		7'200.00		4'860.90
012 Exécutif						
0120 Exécutif	39'200.00	1'000.00	39'950.00	1'000.00	37'789.30	1'278.40
012 Exécutif	39'200.00	1'000.00	39'950.00	1'000.00	37'789.30	1'278.40
Dépenses nettes		38'200.00		38'950.00		36'510.90
01 Législatif et exécutif	45'900.00	1'000.00	47'150.00	1'000.00	42'650.20	1'278.40
Dépenses nettes		44'900.00		46'150.00		41'371.80
02 Services généraux						
022 Services généraux						
0220 Services généraux	203'210.00	2'700.00	251'710.00	2'700.00	195'437.22	12'213.25
022 Services généraux	203'210.00	2'700.00	251'710.00	2'700.00	195'437.22	12'213.25
Dépenses nettes		200'510.00		249'010.00		183'223.97
029 Immeubles administratifs						
0290 Immeubles administratifs	4'200.00		4'200.00		4'108.17	
029 Immeubles administratifs	4'200.00		4'200.00		4'108.17	
Dépenses nettes		4'200.00		4'200.00		4'108.17
02 Services généraux	207'410.00	2'700.00	255'910.00	2'700.00	199'545.39	12'213.25
Dépenses nettes		204'710.00		253'210.00		187'332.14
0 Administration générale	253'310.00	3'700.00	303'060.00	3'700.00	242'195.59	13'491.65
Dépenses nettes		249'610.00		299'360.00		228'703.94
1 Ordre et sécurité publics, défense						
11 Sécurité publique						
111 Police						
1110 Police	170.00		160.00		150.80	

	Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 Ordre et sécurité publics, défense (...)						
111 Police	170.00		160.00		150.80	
Dépenses nettes		170.00		160.00		150.80
11 Sécurité publique	170.00		160.00		150.80	
Dépenses nettes		170.00		160.00		150.80
14 Questions juridiques						
140 Questions juridiques						
1400 Questions juridiques	11'800.00	5'000.00	11'800.00	5'000.00	12'720.45	8'781.15
140 Questions juridiques	11'800.00	5'000.00	11'800.00	5'000.00	12'720.45	8'781.15
Dépenses nettes		6'800.00		6'800.00		3'939.30
14 Questions juridiques	11'800.00	5'000.00	11'800.00	5'000.00	12'720.45	8'781.15
Dépenses nettes		6'800.00		6'800.00		3'939.30
15 Service du feu						
150 Service du feu						
1500 Service du feu	34'800.00	14'000.00	31'200.00	14'000.00	37'353.55	16'266.00
150 Service du feu	34'800.00	14'000.00	31'200.00	14'000.00	37'353.55	16'266.00
Dépenses nettes		20'800.00		17'200.00		21'087.55
15 Service du feu	34'800.00	14'000.00	31'200.00	14'000.00	37'353.55	16'266.00
Dépenses nettes		20'800.00		17'200.00		21'087.55
16 Défense						
161 Défense militaire						
1610 Défense militaire	200.00		200.00			
161 Défense militaire	200.00		200.00			
Dépenses nettes		200.00		200.00		
162 Défense civile						
1620 Protection civile					1'308.20	1'092.00
1626 Organisation régionale de protection civile	3'500.00		3'300.00		2'320.00	
162 Défense civile	3'500.00		3'300.00		3'628.20	1'092.00
Dépenses nettes		3'500.00		3'300.00		2'536.20

	Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 Ordre et sécurité publics, défense (...)						
16 Défense	3'700.00		3'500.00		3'628.20	1'092.00
Dépenses nettes		3'700.00		3'500.00		2'536.20
1 Ordre et sécurité publics, défense	50'470.00	19'000.00	46'660.00	19'000.00	53'853.00	26'139.15
Dépenses nettes		31'470.00		27'660.00		27'713.85
2 Formation						
21 Scolarité obligatoire						
211 Cycle d'entrée						
2110 Ecole enfantine		6'000.00		7'000.00		18'367.50
211 Cycle d'entrée		6'000.00		7'000.00		18'367.50
Recettes nettes	6'000.00		7'000.00		18'367.50	
212 Degré primaire						
2120 Degré primaire	208'200.00	26'500.00	207'100.00	26'000.00	208'351.75	39'092.00
212 Degré primaire	208'200.00	26'500.00	207'100.00	26'000.00	208'351.75	39'092.00
Dépenses nettes		181'700.00		181'100.00		169'259.75
213 Degré secondaire I						
2130 Degré secondaire I	157'400.00	42'500.00	132'930.00	33'400.00	125'247.20	25'141.50
213 Degré secondaire I	157'400.00	42'500.00	132'930.00	33'400.00	125'247.20	25'141.50
Dépenses nettes		114'900.00		99'530.00		100'105.70
214 Ecoles de musique						
2140 Ecoles de musique	3'550.00		2'200.00		3'428.25	
214 Ecoles de musique	3'550.00		2'200.00		3'428.25	
Dépenses nettes		3'550.00		2'200.00		3'428.25
217 Bâtiments scolaires						
2170 Bâtiments scolaires	47'700.00	49'910.00	46'700.00	49'110.00	49'739.45	44'157.75
217 Bâtiments scolaires	47'700.00	49'910.00	46'700.00	49'110.00	49'739.45	44'157.75
Recettes nettes	2'210.00		2'410.00			5'581.70
21 Scolarité obligatoire	416'850.00	124'910.00	388'930.00	115'510.00	386'766.65	126'758.75
Dépenses nettes		291'940.00		273'420.00		260'007.90

	Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2 Formation	416'850.00	124'910.00	388'930.00	115'510.00	386'766.65	126'758.75
Dépenses nettes		291'940.00		273'420.00		260'007.90
3 Culture, sports et loisirs, Eglises						
32 Culture, autres						
321 Bibliothèques						
3210 Bibliothèques	2'000.00		2'000.00		1'870.00	
321 Bibliothèques	2'000.00		2'000.00		1'870.00	
Dépenses nettes		2'000.00		2'000.00		1'870.00
329 Culture						
3290 Culture, autres	1'350.00		1'350.00		1'335.00	
329 Culture	1'350.00		1'350.00		1'335.00	
Dépenses nettes		1'350.00		1'350.00		1'335.00
32 Culture, autres	3'350.00		3'350.00		3'205.00	
Dépenses nettes		3'350.00		3'350.00		3'205.00
33 Médias						
331 Films et cinéma						
3310 Films et cinéma	100.00		100.00		100.00	
331 Films et cinéma	100.00		100.00		100.00	
Dépenses nettes		100.00		100.00		100.00
332 Mass media						
3320 Mass media	5'300.00		5'000.00		5'122.10	
332 Mass media	5'300.00		5'000.00		5'122.10	
Dépenses nettes		5'300.00		5'000.00		5'122.10
33 Médias	5'400.00		5'100.00		5'222.10	
Dépenses nettes		5'400.00		5'100.00		5'222.10
34 Sports et loisirs						
341 Sports						
3410 Sports	200.00		200.00		200.00	

	Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3 Culture, sports et loisirs, Eglises (...)						
341 Sports	200.00		200.00		200.00	
Dépenses nettes		200.00		200.00		200.00
342 Loisirs						
3420 Loisirs	5'650.00		4'650.00		5'003.95	
342 Loisirs	5'650.00		4'650.00		5'003.95	
Dépenses nettes		5'650.00		4'650.00		5'003.95
34 Sports et loisirs	5'850.00		4'850.00		5'203.95	
Dépenses nettes		5'850.00		4'850.00		5'203.95
3 Culture, sports et loisirs, Eglises	14'600.00		13'300.00		13'631.05	
Dépenses nettes		14'600.00		13'300.00		13'631.05
4 Santé						
42 Soins ambulatoires						
421 Soins ambulatoires						
4210 Soins ambulatoires	300.00		300.00		100.00	
421 Soins ambulatoires	300.00		300.00		100.00	
Dépenses nettes		300.00		300.00		100.00
42 Soins ambulatoires	300.00		300.00		100.00	
Dépenses nettes		300.00		300.00		100.00
43 Promotion de la santé						
433 Service médical scolaire						
4331 Service dentaire scolaire	100.00		100.00			
433 Service médical scolaire	100.00		100.00			
Dépenses nettes		100.00		100.00		
43 Promotion de la santé	100.00		100.00			
Dépenses nettes		100.00		100.00		
49 Santé publique						
490 Santé publique						
4900 Santé publique	1'850.00		1'850.00		1'816.20	

	Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4 Santé (...)						
490 Santé publique	1'850.00		1'850.00		1'816.20	
Dépenses nettes		1'850.00		1'850.00		1'816.20
49 Santé publique	1'850.00		1'850.00		1'816.20	
Dépenses nettes		1'850.00		1'850.00		1'816.20
4 Santé	2'250.00		2'250.00		1'916.20	
Dépenses nettes		2'250.00		2'250.00		1'916.20
5 Sécurité sociale						
53 Vieillesse et survivants						
531 Assurance-vieillesse et survivants (AVS)						
5310 Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	4'000.00		4'000.00		3'728.00	
531 Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	4'000.00		4'000.00		3'728.00	
Dépenses nettes		4'000.00		4'000.00		3'728.00
532 Prestations complémentaires à l'AVS / AI						
5320 Prestations complémentaires à l'AVS / AI	58'700.00		55'900.00		51'668.00	
532 Prestations complémentaires à l'AVS / AI	58'700.00		55'900.00		51'668.00	
Dépenses nettes		58'700.00		55'900.00		51'668.00
535 Prestations de vieillesse						
5350 Prestations de vieillesse	800.00		2'200.00		1'170.00	
535 Prestations de vieillesse	800.00		2'200.00		1'170.00	
Dépenses nettes		800.00		2'200.00		1'170.00
53 Vieillesse et survivants	63'500.00		62'100.00		56'566.00	
Dépenses nettes		63'500.00		62'100.00		56'566.00
54 Famille et jeunesse						
541 Allocations familiales						
5410 Allocations familiales	1'500.00		1'200.00		549.00	
541 Allocations familiales	1'500.00		1'200.00		549.00	
Dépenses nettes		1'500.00		1'200.00		549.00
544 Protection de la jeunesse						

	Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5 Sécurité sociale (...)						
5440 Protection de la jeunesse (en général)	1'850.00		370.00		1'697.40	
544 Protection de la jeunesse	1'850.00		370.00		1'697.40	
Dépenses nettes		1'850.00		370.00		1'697.40
545 Prestations aux familles						
5450 Prestations aux familles (en général)	42'100.00	33'600.00	39'100.00	31'200.00	19'108.25	15'528.35
545 Prestations aux familles	42'100.00	33'600.00	39'100.00	31'200.00	19'108.25	15'528.35
Dépenses nettes		8'500.00		7'900.00		3'579.90
54 Famille et jeunesse	45'450.00	33'600.00	40'670.00	31'200.00	21'354.65	15'528.35
Dépenses nettes		11'850.00		9'470.00		5'826.30
57 Aide sociale et asile						
579 Aide sociale						
5796 Service social régional	6'900.00		6'000.00		6'040.65	
5799 Compensation des charges de l'aide sociale	161'000.00		154'000.00		135'552.05	
579 Aide sociale	167'900.00		160'000.00		141'592.70	
Dépenses nettes		167'900.00		160'000.00		141'592.70
57 Aide sociale et asile	167'900.00		160'000.00		141'592.70	
Dépenses nettes		167'900.00		160'000.00		141'592.70
5 Sécurité sociale	276'850.00	33'600.00	262'770.00	31'200.00	219'513.35	15'528.35
Dépenses nettes		243'250.00		231'570.00		203'985.00
6 Transports et télécommunications						
61 Circulation routière						
615 Routes communales						
6150 Routes communales	56'090.00	3'500.00	50'570.00	3'500.00	44'367.75	3'970.00
6155 Places de stationnement	5'000.00		12'000.00			
615 Routes communales	61'090.00	3'500.00	62'570.00	3'500.00	44'367.75	3'970.00
Dépenses nettes		57'590.00		59'070.00		40'397.75
61 Circulation routière	61'090.00	3'500.00	62'570.00	3'500.00	44'367.75	3'970.00
Dépenses nettes		57'590.00		59'070.00		40'397.75

	Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6 Transports et télécommunications (...)						
62 Transports publics						
629 Transports publics						
6290 Transports publics						
6291 Transports publics, part de la commune	17'100.00		17'100.00		16'723.00	
629 Transports publics	17'100.00		17'100.00		16'723.00	
Dépenses nettes		17'100.00		17'100.00		16'723.00
62 Transports publics	17'100.00		17'100.00		16'723.00	
Dépenses nettes		17'100.00		17'100.00		16'723.00
6 Transports et télécommunications	78'190.00	3'500.00	79'670.00	3'500.00	61'090.75	3'970.00
Dépenses nettes		74'690.00		76'170.00		57'120.75
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire						
71 Alimentation en eau						
710 Alimentation en eau						
7100 Alimentation en eau (en général)	5'000.00	15'000.00	5'000.00	15'000.00		
7101 Alimentation en eau (entreprise communale)	64'830.00	64'830.00	62'380.00	62'380.00	71'773.95	71'773.95
710 Alimentation en eau	69'830.00	79'830.00	67'380.00	77'380.00	71'773.95	71'773.95
Recettes nettes	10'000.00		10'000.00			
71 Alimentation en eau	69'830.00	79'830.00	67'380.00	77'380.00	71'773.95	71'773.95
Recettes nettes	10'000.00		10'000.00			
72 Traitement des eaux usées						
720 Traitement des eaux usées						
7201 Traitement des eaux usées (entreprise communale)	53'250.00	53'250.00	52'300.00	52'300.00	76'202.16	76'202.16
720 Traitement des eaux usées	53'250.00	53'250.00	52'300.00	52'300.00	76'202.16	76'202.16
Recettes nettes						
72 Traitement des eaux usées	53'250.00	53'250.00	52'300.00	52'300.00	76'202.16	76'202.16
Recettes nettes						
73 Gestion des déchets						

	Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire (...)						
730 Gestion des déchets						
7301 Gestion des déchets (entreprise communale)	31'250.00	31'250.00	29'200.00	29'200.00	31'758.35	31'758.35
730 Gestion des déchets	31'250.00	31'250.00	29'200.00	29'200.00	31'758.35	31'758.35
Recettes nettes						
73 Gestion des déchets	31'250.00	31'250.00	29'200.00	29'200.00	31'758.35	31'758.35
Recettes nettes						
76 Lutte contre la pollution de l'environnement						
769 Lutte contre la pollution de l'environnement						
7690 Lutte contre la pollution de l'environnement	120.00		120.00		117.00	
769 Lutte contre la pollution de l'environnement	120.00		120.00		117.00	
Dépenses nettes		120.00		120.00		117.00
76 Lutte contre la pollution de l'environnement	120.00		120.00		117.00	
Dépenses nettes		120.00		120.00		117.00
77 Protection de l'environnement, autres						
771 Cimetières, crématoires						
7716 Cimetières, organisations régionales	4'500.00		4'500.00		4'405.00	
771 Cimetières, crématoires	4'500.00		4'500.00		4'405.00	
Dépenses nettes		4'500.00		4'500.00		4'405.00
779 Protection de l'environnement						
7790 Protection de l'environnement	450.00	450.00	450.00	450.00		
7792 Toilettes pour chiens	1'700.00	2'300.00	1'700.00	2'300.00	1'390.00	2'380.00
779 Protection de l'environnement	2'150.00	2'750.00	2'150.00	2'750.00	1'390.00	2'380.00
Recettes nettes	600.00		600.00		990.00	
77 Protection de l'environnement, autres	6'650.00	2'750.00	6'650.00	2'750.00	5'795.00	2'380.00
Dépenses nettes		3'900.00		3'900.00		3'415.00
79 Organisation du territoire						
790 Organisation du territoire						
7900 Organisation du territoire (en général)	7'850.00		7'850.00		7'857.60	
7907 Conférences régionales	740.00		720.00		747.20	

	Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire (...)						
790 Organisation du territoire	8'590.00		8'570.00		8'604.80	
Dépenses nettes		8'590.00		8'570.00		8'604.80
79 Organisation du territoire	8'590.00		8'570.00		8'604.80	
Dépenses nettes		8'590.00		8'570.00		8'604.80
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	169'690.00	167'080.00	164'220.00	161'630.00	194'251.26	182'114.46
Dépenses nettes		2'610.00		2'590.00		12'136.80
8 Économie publique						
81 Agriculture						
814 Améliorations de la production végétale						
8140 Améliorations de la production végétale						660.00
814 Améliorations de la production végétale						660.00
Recettes nettes					660.00	
81 Agriculture						660.00
Recettes nettes					660.00	
84 Tourisme						
840 Tourisme						
8400 Tourisme	3'550.00	3'550.00	3'550.00	3'550.00	3'639.00	3'639.00
8406 Tourisme régional	850.00		850.00		819.00	
840 Tourisme	4'400.00	3'550.00	4'400.00	3'550.00	4'458.00	3'639.00
Dépenses nettes		850.00		850.00		819.00
84 Tourisme	4'400.00	3'550.00	4'400.00	3'550.00	4'458.00	3'639.00
Dépenses nettes		850.00		850.00		819.00
85 Industrie, artisanat et commerce						
850 Industrie, artisanat et commerce						
8506 Promotion économique régionale	360.00		360.00		351.00	
850 Industrie, artisanat et commerce	360.00		360.00		351.00	
Dépenses nettes		360.00		360.00		351.00

	Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8 Économie publique (...)						
85 Industrie, artisanat et commerce	360.00		360.00		351.00	
Dépenses nettes		360.00		360.00		351.00
86 Banques et assurances						
860 Banques et assurances						
8600 Banques et assurances		6'200.00		6'200.00		6'137.17
860 Banques et assurances		6'200.00		6'200.00		6'137.17
Recettes nettes	6'200.00		6'200.00		6'137.17	
86 Banques et assurances		6'200.00		6'200.00		6'137.17
Recettes nettes	6'200.00		6'200.00		6'137.17	
87 Combustibles et énergie						
871 Electricité						
8710 Electricité (en général)		10'000.00		10'000.00		11'945.30
871 Electricité		10'000.00		10'000.00		11'945.30
Recettes nettes	10'000.00		10'000.00		11'945.30	
87 Combustibles et énergie		10'000.00		10'000.00		11'945.30
Recettes nettes	10'000.00		10'000.00		11'945.30	
8 Économie publique	4'760.00	19'750.00	4'760.00	19'750.00	4'809.00	22'381.47
Recettes nettes	14'990.00		14'990.00		17'572.47	
9 Finances et impôts						
91 Impôts						
910 Impôts						
9100 Impôts communaux généraux	43'000.00	547'700.00	43'000.00	547'300.00	29'300.00	539'930.85
9101 Impôts spéciaux		10'000.00		10'000.00	18'434.20	129'227.20
9102 Taxes immobilières	100.00	45'000.00	100.00	45'000.00	1'700.00	44'238.90
910 Impôts	43'100.00	602'700.00	43'100.00	602'300.00	49'434.20	713'396.95
Recettes nettes	559'600.00		559'200.00		663'962.75	
91 Impôts	43'100.00	602'700.00	43'100.00	602'300.00	49'434.20	713'396.95
Recettes nettes	559'600.00		559'200.00		663'962.75	

	Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9 Finances et impôts (...)						
93 Péréquation financière et compensation des charges						
930 Péréquation financière et compensation des charges						
9300 Péréquation financière et compensation des charges	47'000.00	175'500.00	47'000.00	178'500.00	42'240.00	180'015.00
930 Péréquation financière et compensation des charges	47'000.00	175'500.00	47'000.00	178'500.00	42'240.00	180'015.00
Recettes nettes	128'500.00		131'500.00		137'775.00	
93 Péréquation financière et compensation des charges	47'000.00	175'500.00	47'000.00	178'500.00	42'240.00	180'015.00
Recettes nettes	128'500.00		131'500.00		137'775.00	
95 Quotes-parts, autres						
950 Quotes-parts, autres						
9500 Quotes-parts, autres		300.00		300.00		1'884.65
950 Quotes-parts, autres		300.00		300.00		1'884.65
Recettes nettes	300.00		300.00		1'884.65	
95 Quotes-parts, autres		300.00		300.00		1'884.65
Recettes nettes	300.00		300.00		1'884.65	
96 Administration de la fortune et de la dette						
961 Intérêts						
9610 Intérêts	2'500.00	4'000.00	2'450.00	4'010.00	2'817.00	3'662.80
961 Intérêts	2'500.00	4'000.00	2'450.00	4'010.00	2'817.00	3'662.80
Recettes nettes	1'500.00		1'560.00		845.80	
963 Biens-fonds du patrimoine financier						
9630 Biens-fonds du patrimoine financier	51'800.00	76'240.00	61'300.00	61'180.00	147'537.90	57'683.45
963 Biens-fonds du patrimoine financier	51'800.00	76'240.00	61'300.00	61'180.00	147'537.90	57'683.45
Recettes nettes	24'440.00			120.00		89'854.45
969 Patrimoine financier						
9690 Patrimoine financier					10.60	
969 Patrimoine financier					10.60	
Recettes nettes						10.60
96 Administration de la fortune et de la dette	54'300.00	80'240.00	63'750.00	65'190.00	150'365.50	61'346.25
Recettes nettes	25'940.00		1'440.00			89'019.25

	Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9 Finances et impôts (...)						
97 Redistributions						
971 Redistributions liées à la taxe sur le CO2						
9710 Redistributions liées à la taxe sur le CO2		90.00		90.00		
971 Redistributions liées à la taxe sur le CO2		90.00		90.00		
Recettes nettes	90.00		90.00			
97 Redistributions		90.00		90.00		
Recettes nettes	90.00		90.00			
99 Postes non répartis						
990 Postes non répartis						
9901 Amortissement du patrimoine administratif existant					27'684.85	
990 Postes non répartis					27'684.85	
Recettes nettes						27'684.85
999 Clôture						
9990 Clôture	208'742.26	389'742.26		218'800.00		100'724.72
999 Clôture	208'742.26	389'742.26		218'800.00		100'724.72
Recettes nettes	181'000.00		218'800.00		100'724.72	
99 Postes non répartis	208'742.26	389'742.26		218'800.00	27'684.85	100'724.72
Recettes nettes	181'000.00		218'800.00		73'039.87	
9 Finances et impôts	353'142.26	1'248'572.26	153'850.00	1'065'180.00	269'724.55	1'057'367.57
Recettes nettes	895'430.00		911'330.00		787'643.02	

Récapitulation

	Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	**253'310.00**	**3'700.00**	**303'060.00**	**3'700.00**	**242'195.59**	**13'491.65**
Dépenses nettes		249'610.00		299'360.00		228'703.94
1 Ordre et sécurité publics, défense	**50'470.00**	**19'000.00**	**46'660.00**	**19'000.00**	**53'853.00**	**26'139.15**
Dépenses nettes		31'470.00		27'660.00		27'713.85
2 Formation	**416'850.00**	**124'910.00**	**388'930.00**	**115'510.00**	**386'766.65**	**126'758.75**
Dépenses nettes		291'940.00		273'420.00		260'007.90
3 Culture, sports et loisirs, Eglises	**14'600.00**		**13'300.00**		**13'631.05**	
Dépenses nettes		14'600.00		13'300.00		13'631.05
4 Santé	**2'250.00**		**2'250.00**		**1'916.20**	
Dépenses nettes		2'250.00		2'250.00		1'916.20
5 Sécurité sociale	**276'850.00**	**33'600.00**	**262'770.00**	**31'200.00**	**219'513.35**	**15'528.35**
Dépenses nettes		243'250.00		231'570.00		203'985.00
6 Transports et télécommunications	**78'190.00**	**3'500.00**	**79'670.00**	**3'500.00**	**61'090.75**	**3'970.00**
Dépenses nettes		74'690.00		76'170.00		57'120.75
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	**169'690.00**	**167'080.00**	**164'220.00**	**161'630.00**	**194'251.26**	**182'114.46**
Dépenses nettes		2'610.00		2'590.00		12'136.80
8 Économie publique	**4'760.00**	**19'750.00**	**4'760.00**	**19'750.00**	**4'809.00**	**22'381.47**
Recettes nettes	14'990.00		14'990.00		17'572.47	
9 Finances et impôts	**353'142.26**	**1'248'572.26**	**153'850.00**	**1'065'180.00**	**269'724.55**	**1'057'367.57**
Recettes nettes	895'430.00		911'330.00		787'643.02	
Total	**1'620'112.26**	**1'620'112.26**	**1'419'470.00**	**1'419'470.00**	**1'447'751.40**	**1'447'751.40**
Excédent des dépenses						
Excédent des recettes						
	1'620'112.26	**1'620'112.26**	**1'419'470.00**	**1'419'470.00**	**1'447'751.40**	**1'447'751.40**